

---

Parcelles concernées : 5640, 5641, 5642, 5643, 5647, 5648, 5653

Zone : village

ISOS : agglomération semi-touristique d'importance régionale, objectif de sauvegarde A, signification importante

RA :-

---

### **Description urbaine, architecturale et paysagère**

Le site de Glion est fortement marqué par le développement touristique intervenu à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et début 20<sup>ème</sup>. A cette époque furent érigés de grands hôtels, tels que le Righi-Vaudois ou le Victoria, et créées des infrastructures très modernes : un funiculaire reliant Territet et un train à crémaillère reliant Montreux aux Rochers de Naye.

Le site faisant l'objet de la présente fiche est rattaché au noyau central de Glion. Il comprend des éléments hétéroclites tels qu'un hôtel ayant subi de lourdes transformations (surélévation enlaidissant le bâtiment), des bâtiments d'habitation contigus, des maisons indépendantes, des ateliers et dépôts liés à l'exploitation du MGN, etc. Ceux-ci ne sont pas, en tant que tels, d'une grande valeur architecturale mais, ce qui fait la qualité du site, c'est l'ordonnement des bâtiments en amphithéâtre autour d'une petite dépression ayant en son centre les bâtiments du MGN.

---

### **Principes urbanistiques à respecter**

- Les espaces verts figurant en plan doivent rester non bâtis afin de préserver l'identité des lieux et le nécessaire dégagement face aux constructions existantes. La vue sera maintenue depuis la rue du Bugnon.
  - Les bâtiments existants sur le pourtour du secteur peuvent être entretenus, agrandis ou reconstruits conformément aux règles de la zone village.
  - Les bâtiments situés au centre (dépôts MGN) peuvent être entretenus, transformés dans leur enveloppe ou démolis et remplacés par des constructions nouvelles. Le projet s'inscrira dans l'aire de construction définie en plan. La hauteur maximale sera de 9 m au faite par rapport au terrain naturel et la largeur d'un corps de bâtiment sera de 12 m au maximum. Les toitures peuvent être à pans ou plates avec couverture végétale. L'affectation sera conforme aux règles de la zone village.
  - Qu'il s'agisse d'une transformation lourde ou d'une nouvelle construction, un accès à un parking souterrain devra être créé depuis l'aval (DP 579), au moyen d'un passage sous voie conformément aux indications du plan.
  - L'aménagement d'une liaison piétonne reliant la partie basse à la partie haute et à la rue sera fait conjointement à la nouvelle réalisation, conformément au plan.
- 

### **Recommandations**

Une servitude de passage public sera inscrite au registre foncier.



Vue sur le périmètre de construction (dépôt MOB)



Route du Bugnon



Vue à préserver depuis la rue du Bugnon



Hôtel ayant subi de lourdes transformations de surélévation

Commune de Montreux

Elément du patrimoine communal No7

Site : GLION



GLION

Légende

--- périmètre du plan

▨ bâtiment existant

▭ aire d'implantation des constructions

○ ○ ○ circulation piétonne

■ aire de jardins et vergers

▶ desserte et accès véhicules

Situation

